

Institut de Formation 2022 – 2025 / 3^e Année

2. SCIENCES BIOLOGIQUES ET MEDICALES

REFERENCES

- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier
- Décret 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux Parties IV et V du Code de la Santé Publique, Livre III - Chapitre 1^{er} : Exercice de la profession et Chapitre II : Règles professionnelles
- Projet pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
- Projet de formation de 3^e année.

Unité d'Enseignement U E : 2.11 S5 : Pharmacologie et thérapeutiques

Semestre : 5

Compétence 4

Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostic

Cours Magistral (CM) : 30 heures

Travaux Dirigés (TD) : 10 heures

ECTS : 2

Pré-requis (référentiel de formation)

- **UE 2.11 S1 : Pharmacologie et thérapeutiques**
- **UE 2.11 S3 : Pharmacologie et thérapeutiques**

Pré-requis institutionnels

- **Aucun**

- 1. Identifier les éléments de la prescription médicale et infirmière et en évaluer les risques**
- 2. Décrire les différentes thérapeutiques non médicamenteuses et leurs modes d'action**
- 3. Expliquer les règles et les modalités d'administration des médicaments et repérer les risques majeurs**
- 4. Argumenter les résultats de calculs de dosages médicamenteux**

ELEMENTS DE CONTENU

CONTENUS	MODALITES PEDAGOGIQUES et Heures		INTERVENANTS BILAN
	CM	TD	
Réglementation spécifique Le circuit du médicament (hôpital, ville) La recherche clinique La responsabilité infirmière et prescription AMM	12h		Dr LE SOUDER Cosette Dr en pharmacie CHU Montpellier
Dispositifs médicaux	3h		Dr Yedra Dr en pharmacie Centre Bourgès
Pharmacovigilance	2h		Dr BRES Dr en pharmacie CHU Montpellier
Pharmacologie en hématologie	3h		Dr Poujol Dr en pharmacie ICM Montpellier
Calculs de doses en gammas / kgs/ mn	5h	10h	Equipe pédagogique
TOTAL Heures	25h	10h	
Evaluation sur 40 points	2h		
Evaluation prévue en janvier 2025 Modalités d'évaluation : Evaluation écrite	Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exactitude des connaissances 		